

Réunion du 27 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 82

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUNTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Héléne BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Nadia BEAUSSART, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Marie DE MORO (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 1 - FONDS VERT : DEMANDE DE SUBVENTION 1^{ER} SEMESTRE 2023

Rapporteur : M. Francis LARROQUE

Vu le guide « fonds vert » (version en vigueur),

Vu les propositions de projets communautaires identifiés ou futurs,

Considérant qu'afin d'accélérer la transition écologique dans les territoires, un « fonds vert » a été spécialement créé par l'Etat et est porté par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Considérant que ce fonds est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique,

Considérant que ce fonds doit permettre le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets,

Considérant la circulaire préfectorale du 2 février 2023,

Considérant que trois types d'actions peuvent être financées :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires, avec notamment le financement de la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le soutien du tri à la source et la valorisation des biodéchets, la rénovation des parcs de luminaires d'éclairages publics, etc.
- L'adaptation des territoires au changement climatique avec notamment la prévention des inondations, la renaturation des villes, etc.
- L'amélioration du cadre de vie avec notamment le recyclage des friches, l'accompagnement de la stratégie nationale Biodiversité 2030, l'appui en ingénierie, etc.

Considérant que pour répondre à la diversité des réalités territoriales, pour financer des investissements locaux ayant un impact environnemental fort, réel et mesurable, les crédits du « fonds vert » sont déconcentrés aux préfets à qui il appartient, dès février 2023, de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales,

Considérant que la communauté de communes de Lacq-Orthez candidate au fonds pour les projets suivants :

- la requalification de la friche de la zone de la passerelle, à Orthez,
- la rénovation par des technologies LED pour une optimisation énergétique du parc éclairage public intercommunal,
- l'étude sur la mise en place du tri à la source des biodéchets,
- la replantation de haies champêtres pour la biodiversité.

Considérant que des projets non suffisamment précisés à ce jour et potentiellement éligibles, feront aussi l'objet d'un dépôt de candidature au fonds.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser son Président à :
 - o **solliciter** des subventions dans le cadre du « fonds vert »,
 - o **signer** toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de ces demandes d'aides publiques.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

